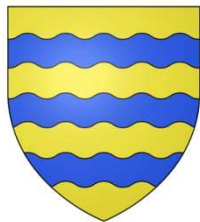


Ardes sur Couze



Mairie

COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Buffay, Folio, Monier. MM. Bourdiol, Deloison, Gaillot, Therme, Veissiere.

Pouvoirs : G Rousset à B. Veissiere

R Finaud à J Therme

Absents excusés : MT Du Garay, G Rousset, R Finaud

Absent : D. Michalon, L. Magne.

Secrétaire de séance : M Jacques Therme

- Ordre du jour :**
- Désignation des délégués pour les élections sénatoriales
 - Eclairage Public Place du Foirail
 - DETR Place du Foirail
 - Modification statuts SIEG
 - Décisions modificatives
 - Mise en non-valeur
 - Ecole primaire
 - Points divers

DESIGNATION DELEGUES ELECTIONS SENATORIALES

Suite au décret n°2017-1091 du 02 JUIN 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; Vu l'arrêté préfectoral n°2017/PREF63/17601247 du 20 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire dans les communes de moins de 1 000 habitants du département du Puy-de-Dôme pour l'élection des membres du collège électoral sénatorial. Le conseil doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, il s'agit de THERME Jacques, BOURDIOL Michel, BUFFAY Florence et MONIER Sylvie

La présidence du bureau est assurée par Bernard VEISSIERE. Mlle Pascale CLADIERE a été désignée en qualité de secrétaire par les membres du conseil municipal.

Election des délégués

Nombre de délégué à élire : 3

Candidature enregistrée : VEISSIERE Bernard, ROUSSET Guillaume, THERME Jacques

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 10 Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10 Majorité absolue : 6

Ont obtenu : VEISSIERE Bernard : 10 voix

ROUSSET Guillaume : 10 voix

THERME Jacques : 10 voix

MM VEISSIERE Bernard, THERME Jacques, ROUSSET Guillaume, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Election des suppléants

Nombre de suppléants à élire : 3

Candidatures enregistrées : BUFFAY Florence, BOURDIOL Michel, GAILLOT Rémy

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 10 Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10 Majorité absolue : 6

Ont obtenu : BUFFAY Florence : 10 voix

BOURDIOL Michel : 10 voix

GAILLOT Rémy : 10 voix

Mme BUFFAY Florence, MM BOURDIOL Michel, GAILLOT Rémy, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

ECLAIRAGE PUBLIC : PLACE DU FOIRAIL

Toujours en attente de l'accord des services du conseil Départemental quant à la restructuration de la place du foirail, l'appel d'offre concernant celui-ci n'a toujours pas pu être lancé. Bernard VEISSIERE propose néanmoins de se prononcer sur les propositions d'éclairage public proposées par le SIEG.

Trois solutions peuvent être envisagées :

- Remplacement à l'identique des lanternes : montant 21 603.42 € (participation commune 9 003.42 €)
- Aménagement avec des candélabres axiaux doubles : montant 33 633.96 € (participation commune 14 003.96 €)
- Candélabres de style en remplacement des lanternes sous façade et pose supplémentaire en axial : montant 80 404.68 € (participation commune 33 504.68 €).

Le conseil privilégie la solution 1 qui prévoit le remplacement et la mise aux normes des candélabres existants.

Ces travaux se feront conjointement aux travaux de la Place du Foirail et feront l'objet d'un dossier plus complet qui appellera une délibération.

D.E.T.R PLACE DU FOIRAIL

La demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux) doit être complétée par l'échéancier prévisionnel des travaux. Le Maire rappelle que le lancement de l'appel d'offre est soumis lui aussi à l'accord du projet par les services du Conseil Départemental. Bernard VEISSIERE propose le lancement de l'appel d'offre durant le 3eme trimestre et le début de réalisation des travaux au cours du 4eme trimestre 2017.

MODIFICATION STATUTS DU SIEG

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune d'Ardes-sur-Couze adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent. D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

DECISIONS MODIFICATIVES

Budget principal : Lors de l'élaboration du budget une erreur de saisie à vue le compte 10222 abondé de 56 350.00 € , somme destinée au compte 1641. Une décision modificative doit être prise comme suit :

Compte 10 222 : - 56 350.00 €

Compte 1641 : + 56 350.00 €

La demande d'admission en non-valeur de la trésorerie concernant des factures impayées d'eau oblige la commune à prendre une décision modificative pour abonder le compte créances admises en non-valeur :

Compte 6541 : + 570.00 €

Compte 022 : - 570.00 €

Budget assainissement :

Suite aux mises en non-valeur des factures assainissement souhaitées par la trésorerie il faut prendre une décision modificative comme pour abonder les crédits au compte 6541 du budget assainissement.

Compte 6541 : +1 420.00 €

Compte 61523 : - 1 420.00 €

MISE EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'à la demande du comptable public, il est nécessaire de mettre en non-valeur les titres dont les montants figurent sur les états ci joint. Soit un total de :

- Budget Principal : 142.22 €

- Budget assainissement : 723.34 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur ces titres conformément à la demande du comptable public.

AVENANT MARCHE LA CHAPELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil que des travaux supplémentaires vont être réalisés par l'entreprise SANCHEZ sur les WC publics. De même des travaux prévus à la chapelle n'ont plus lieu d'être. Il y a donc lieu d'établir des avenants. Il présente ces avenants, établis par Julien MILLON, maître d'œuvre. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 pour un montant de - 720 .00€ HT et l'avenant n°2 pour un montant de 1 980 .00 € HT au marché Chapelle de la Recluse- Local rando – Création WC publics – lot n°1 passé avec l'entreprises SANCHEZ.

ECOLE PRIMAIRE

Bernard VEISSIERE indique aux membres du Conseil Municipal que pour l'année scolaire 2017/2018 il est possible de revenir à la journée de 4 jours il rappelle qu'à l'époque le Conseil avait souhaité passer à la journée de 4.5 jours et que les Temps d'accueil Périscolaires (TAP) seraient assurés par la Communauté de Communes sachant que cela génèrerait des frais supplémentaires que les collectivités assumeraient étant donné que c'est bénéfique pour les enfants scolarisés. Pour passer des 4.5 jours aux 4 jours, il faut un procès-verbal du conseil de classe et une délibération de la commune qui va dans le même sens, en cas d'avis contraire c'est l'inspecteur d'académie qui tranche. L'IEN a demandé aux enseignants de faire un sondage auprès des parents, le retour est pour le passage à 4 jours à une forte majorité. Ce qu'a validé le conseil de classe réuni le 28 juin à 12H.

Le Maire regrette que les enfants ne puissent plus bénéficier de l'aide aux devoirs qui comme l'an passé était assurée pendant les 3 demies heures de TAP le lundi, mardi et vendredi de 16 h à 16 h 30. L'heure et demie de TAP de 15 h à 16 h 30 le jeudi sera aussi supprimée Le Maire précise qu'en cas de passage aux 4 jours il n'y aura pas d'accueil des enfants le mercredi matin que ce soit sous forme de centre de loisirs ou autres. Par contre la garderie périscolaire avant et après la classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi continuera de fonctionner dans les mêmes conditions. De la discussion franche et ouverte qui a suivi cette présentation il est ressorti que personne ne voulait aller contre l'avis de la grosse majorité des parents, contre l'avis des enseignants et contre le conseil de classe. C'est ainsi que le passage à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Face au surcroît d'activité qu'engendrent les espaces verts en cette période il a été décidé de recruter un agent supplémentaire. Les élus ont réfléchi pour l'emploi d'un contractuel sur quelques mois ou du recrutement d'un emploi aidé sur une période plus longue. Bernard VEISSIERE s'est rapproché de pôle emploi et s'est vu proposer la candidature d'Anthony PADULLI en contrat avenir, il possède un CAP conducteur d'engin et plusieurs CACES indispensables pour la conduite du tracteur et l'utilisation d'engin d'extraction ou de chargement. La possibilité d'annualiser son temps de travail permet un emploi plus conséquent sur la période estivale et plus limité en hiver, période où il y a moins d'activité. Après en avoir délibéré le conseil décide de recruter Anthony PADULLI en contrat avenir (30 h semaine) pour une durée de 3 ans avec une période d'essai d'un mois.

ACQUISITION MATERIEL

Au vu des besoins en matériel pour l'entretien des espaces verts de la commune, et de l'état de vétusté du matériel qui ne peut plus être performant. Les élus de la commission technique souhaitent remplacer une tondeuse tractée. Jacques THERME propose aux membres du conseil deux offres :

- REYT 974.25 € HT
- VERDIER 1 332.50 € HT

A l'unanimité le conseil décide d'acquérir une tondeuse tractée pour les besoins du service technique. Retient l'offre de l'entreprise REYT pour un montant de 974.25 € HT

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux :

- Les travaux de la Chapelle suivent leur cours, le plancher intérieur a été réalisé et l'enduit de la façade est en cours. Pour le chantier WC et local randonnée public, les modifications des réseaux (eau, électricité) sont toujours en attente. A suivre. Des avenants au marché sont en cours d'élaboration.
- Les peintures de l'appartement rue du Commerce et du studio de la poste sont terminées. Ils pourront être de nouveau proposés à la location.
- Jacques THERME expose différents problèmes rencontrés sur le réseau d'eau de la Couze et propose d'appliquer une remise sur les factures des personnes concernées en compensation des préjudices subis. Accord du conseil.
- Les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement de l'école seront réalisés pendant les vacances d'été.
- Florence BUFFAY rappelle la demande d'installation de « parking à vélo » devant l'école. Elle propose, au vu de la hausse des effectifs prévue à la rentrée, une visite de la commission technique au sein de l'école afin de prévoir les aménagements nécessaires à l'accueil des élèves.

Spectacle fête chars fleuris : L'association la Saint Simon sollicite la participation financière de la commune pour l'organisation d'un spectacle au cours de la fête d'Ardes du 6 août 2017. Habituellement financé par Ardes communauté dans le cadre de leur saison culturelle, l'Agglo Pays d'ISSOIRE n'a pas renouvelé ce financement et l'association Saint Simon regrette de ne pouvoir proposer d'animation complémentaire à leur manifestation faute de financement. Bernard VEISSIERE rappelle que la commune participait à la saison culturelle d'Ardes Communauté à hauteur de 30 % pour les spectacles se déroulant sur le territoire communal et propose d'allouer une partie de cette somme pour financer le spectacle prévu. Marc DELOISON propose un spectacle de danse vivante de la compagnie Arkhé d'un montant de 1070.75 €. Accord du conseil.

Ordures ménagères : Rémy GAILLOT s'inquiète de la nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères. Il précise qu'il a contacté le SICTOM Issoire Brioude, nouveau gestionnaire, pour demander un ou deux passages supplémentaires en période estivale. Un bac supplémentaire lui a été accordé mais ce n'est pas suffisant, avec une moyenne de 1000 visiteurs/ jour les bacs sont pleins en une journée. Bernard VEISSIERE rappelle que le SICTOM s'était engagé si besoin à effectuer 2 passages par semaine l'été, il fera donc le nécessaire afin que cet accord soit respecté.

Label villes et village fleuris : Sylvie Monier annonce la visite du jury le 18 juillet et propose aux élus un document présentant

une synthèse du plan de fleurissement et d'embellissement mis en place. Elle présente les grandes lignes :

- Poursuivre une importante réhabilitation de qualité de la vieille ville (place du foirail et marché aux veaux à venir) et intégrer au mieux les nouveaux équipements
- Améliorer le confort et le plaisir des ardoisiens et visiteurs en soignant nos espaces verts, nos cheminements piétons et nos voies de circulations dans la ville.
- Permettre aux personnes à mobilité réduite de circuler et accéder à la pêche.
- Entretenir sans produits phytosanitaires et réussir cette étape
- Fleurir en nous inspirant de notre cadre de vie et notre environnement pour garder notre spécificité de ville agricole et artisanale de moyenne montagne.

La commission technique accueillera le jury pour l'obtention du label ville et village fleuris le 18 juillet, et propose aux élus qui le souhaitent de les rejoindre.

Cimetière : Jacques THERME souhaite souligner le travail effectué et à remercier Madame SICARD Catherine, qui dans le cadre d'un stage pratique, a répertorié les concessions du cimetière communal, travail qui permettra de mettre en place des procédures de reprise de concession.